



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

Publié le 20/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 16 juillet 2020**

**Délibération n° 2020-094**

**ALLEE DES ACACIAS : ACQUISITION DES PARCELLES HH 175 ET 176 A BORDEAUX  
METROPOLE - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est  
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 45**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Thomas DOVICHY, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 4**

Mesdames, Messieurs : Léna BEAULIEU à Joël GIRARD, Christine PEYRE à Sylvie DELUC, Hélène DELNESTE à Thomas DOVICHY, Maria GARIBAL à Bruno SORIN

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Marie RECALDE**

Monsieur Gérard SERVIÉS, Adjoint au Maire Délégué aux Ressources humaines-Administration générale, rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de sa politique sportive, la ville de Mérignac a pour objectif de favoriser le développement et la réalisation de terrains de pratique sportive accessibles au plus grand nombre de ses habitants licenciés dans les associations sportives ainsi qu'en pratique libre.

Le complexe sportif de Daniel Colombier situé à Beaudésert en quartier prioritaire politique de la ville répond à cet objectif avec plusieurs équipements mis à disposition des usagers scolaires et associatifs ainsi que des habitants du quartier s'agissant des courts de tennis extérieurs qui sont régulièrement fréquentés.

Le complexe est composé de plusieurs équipements sportifs, à savoir :

- un terrain de foot/rugby ;
- une salle multisports permettant la pratique des sports collectifs et du tir à l'arc ;
- un dojo ;
- une salle de fitness et musculation ;
- une salle de trinquet ;
- une salle de tennis de table ;
- 4 terrains de tennis extérieurs ;
- une salle spécifique aménagée pour la gymnastique artistique.

La salle spécifique pour la pratique de la gymnastique artistique a été réalisée avec la couverture de 2 terrains de tennis extérieurs pour reloger temporairement le club de gymnastique et les pratiquants scolaires suite au sinistre du COSEC Léo Lagrange survenu en décembre 2018. A terme, ces pratiquants scolaires et associatifs ont vocation à être relogés dans le nouveau gymnase qui sera réalisé sur l'emplacement de l'ancien COSEC en centre-ville.

Il est à noter que la mise en place de ce nouvel équipement couvert génère une forte affluence sur le site en particulier le midi et le soir où le stationnement de 41 places VL (dont 1 PMR) s'avère insuffisant.

En parallèle, le schéma directeur des équipements sportifs approuvé en Conseil Municipal le 19 décembre 2018 met en évidence un besoin prioritaire de surfaces de pratique pour les sports collectifs sur l'ensemble du territoire afin de répondre aux besoins immédiats pour la pratique scolaire, accompagner l'évolution démographique et favoriser le développement des clubs sur la commune.

Sur le quartier de Beaudésert, la possibilité d'acquisition de 2 parcelles limitrophes au Nord du complexe Daniel Colombier pour une surface totale de 3 746 m<sup>2</sup> permettrait de répondre à cet objectif d'augmentation des surfaces de pratique sportive, mais aussi en optimisant l'offre de stationnement sur le site.

La Ville a donné son accord à Bordeaux Métropole sur la préemption à des fins communales de la Déclaration d'Intention d'Aliéner desdites parcelles.

Le prix unitaire ayant été évalué à 150 €/m<sup>2</sup> au 16 décembre 2019, un prix de cession de 595 620 € comprenant des frais d'agence d'un montant de 33 720 € est envisagé.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) en date du 16 décembre 2019,

**Considérant** l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie participative en date du 15 juillet 2020,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'approuver l'acquisition, auprès de Bordeaux Métropole, des parcelles cadastrées HH115 et HH116 sises allée des Acacias à Mérignac pour un montant de 595 620 € frais d'agence inclus ;

**ARTICLE 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités et à signer tous les actes concernant ce dossier.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**ABSTENTION : Groupe « Renouveau Mérignac »**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 16 juillet 2020



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani". The signature is written over a horizontal line that extends to the left and then curves downwards.

**Alain ANZIANI**  
**Maire de Mérignac**

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 17 juillet 2020.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*